

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 25 Avril (25/04/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 avril, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY MOTHEs), **Adjoint**

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), M. Abdelkader SELAM (représenté par Mme FANFELLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIENT EXCUSES :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

M. Philippe CHAUMERLIAC, **Conseiller Municipal**

ETAIENT ABSENTS :

M. Bernard REDON, **Adjoint**

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. VALLES est nommé secrétaire de séance.

50 – 25 avril 2013

DEMANDE DE DEGREVEMENT EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur JEAN

Vu la délibération n° 26 du 24 janvier 2013 fixant les modalités de dégrèvement eau et l'assainissement pour fuites privées,

CONSIDERANT que les abonnés suivants ont sollicité la commune de MOISSAC pour un dégrèvement sur leur facture d'eau potable :

- M. Bernard DUHON - 18 rue des artisans – 82200 Moissac : 485 m³ consommés pour une moyenne de 75 m³
- M. Jean-François AUDIN – 40 VC 70 de Merle – 82200 Moissac : 78 m³ consommés pour une moyenne de 32 m³
- Mme MALOU – 25 Faubourg Sainte Blanche – 82200 Moissac : 70 m³ consommés pour une moyenne de 14 m³
- M. Gabriel CAMPS – 19 rue de l'Escauderie - 82200 Moissac : 153 m³ consommés pour une moyenne de 55 m³



- Entreprise LEADER CENTRE AUTO – 491 Route de la Mégère – 82200 Moissac : 2912 m³ consommés pour une moyenne de 253 m³

CONSIDERANT le tableau des demandes d'exonération suite à des fuites survenues sur les installations privées,

CONSIDERANT que ces abonnés remplissent les conditions fixées pour pouvoir bénéficier d'un dégrèvement,

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A 28 voix pour et 1 abstention (M. ROQUEFORT),**

DECIDE d'appliquer la formule de dégrèvement relative aux fuites pour les abonnés suivants :

- M. Bernard DUHON - 18 rue des artisans – 82200 Moissac : 273 m³ dégrévés, 212 m³ à facturer
- M. Jean-François AUDIN – 40 VC 70 de Merle – 82200 Moissac : 31 m³ dégrévés, 47 m³ à facturer
- Mme MALOU – 25 Faubourg Sainte Blanche – 82200 Moissac : 37 m³ dégrévés, 33 m³ à facturer
- M. Gabriel CAMPS – 19 rue de l'Escauderie - 82200 Moissac : 65 m³ dégrévés, 88 m³ à facturer
- Entreprise LEADER CENTRE AUTO – 491 Route de la Mégère – 82200 Moissac : 1773 m³ dégrévés, 1139 m³ à facturer

Le volume global dégrévé est de 2179 m³.

Les usagers ci-dessus paieront après remise, une facture correspondant à la consommation d'eau non dégrévée.

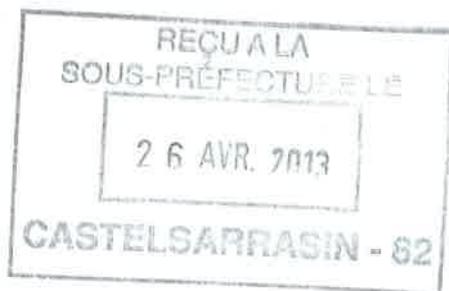
Pour copie conforme

Moissac le 26 avril 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :